



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 27 septembre 2000

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Maniwaki

Assemblée ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-l'Outaouais tenue le mercredi 27 septembre 2000 à 19h30 au 185 de la rue Principale à Fort-Coulonge

Sont présents à cette assemblée mesdames Madeleine Aumond, Pierrette Guertin, Louise Larocque, Linda Lefebvre, Denise Miron Marion, Nicole Miller Potvin et Line Renaud et messieurs Daniel Moreau, Reid Soucie, Guy Éthier, Charles Langevin, Guy Lesage, Paul Liberty et Stephen Ryan, tous commissaires et formant quorum, de même que madame Diane Nault et monsieur Robert Chalifoux, commissaires représentant les parents.

Absence motivée : Madame Annette Dumouchel

Sont également présents à cette assemblée:

- | | |
|-------------------------|---|
| M. Louis Pelletier, | Directeur général et responsable des services des ressources informatiques |
| Mme Marlène Thonnard, | Directrice des services des ressources éducatives et responsable des services du transport scolaire |
| M. Jean-Claude Beaudin, | Directeur des services des ressources financières et des ressources matérielles |
| M. Réjean Carle, | Directeur des services des ressources humaines et secrétaire général |

Le président, Daniel Moreau salue cordialement les commissaires et les personnes présentes et ouvre l'assemblée.

RÉSOLUTION 2000-CC-101 Ordre du jour.

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que l'ordre du jour présenté soit accepté.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

- 1- Ordre du jour
- 2- Dispense de lecture et adoption du procès-verbal du C.C. 2000-08-23
- 3- Procès-verbal C.E. 2000-08-23 (dépôt)
- 4- Parole au public
- 5- Correspondance
- 6- Composition du comité exécutif (nombre de membres)
- 7- Durée du mandat des membres du comité exécutif
- 8- Élection des membres du comité exécutif
- 9- Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs
- 10- Rémunération des commissaires
- 11- Suivi à la session de formation des commissaires
- 12- Demande d'un comité de l'ESSC



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 27 septembre 2000

**B) SERVICES DES RESSOURCES ÉDUCATIVES ET TRANSPORT SCOLAIRE :
jeunes, adultes et formation professionnelle**

- 1- Délégation à l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais
- 2- Affiliation à l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais
- 3- Projet d'organisation scolaire 2000-2001
- 4- Dépôt du compte rendu du comité consultatif de transport du 21 août 2000
- 5- Réforme de l'éducation
- 6- Abandon scolaire
- 7- Cours d'été à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau : rapport

C) SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES MATÉRIELLES

- 1- Photocopieur (jugement C.S.H.B.O./Macoumo)
- 2- Demande d'emprunt Caisse populaire Desjardins de Maniwaki

D) SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES

- 1- Nomination directrice ou directeur des services des ressources humaines et secrétaire général
- 2- P.A.E. : rapport d'utilisation pour la période du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000.

E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Aucun point

F) AUTRES

- 1- Questions de commissaires
- 2- Compte rendu du comité consultatif de gestion du 15 août 2000
- 3- Comité plénier : présentation des données sur la réussite
- 4- Demande de révision d'une décision : recommandation du comité (Huis Clos)
- 5- Dossier disciplinaire
- 6- Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-102 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil des commissaires du **mercredi 23 août 2000**

Il est proposé par le commissaire M. Guy Éthier que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du **mercredi 23 août 2000** du conseil des commissaires et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

~ Note au procès-verbal ~

- 1- *La commissaire Mme Nicole Miller Potvin, suggère que l'information concernant la procédure sur la gestion d'une plainte soit transmise aux parents en même temps que le 1^{er} bulletin de cette année.*



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 27 septembre 2000

2- *En suivi au rapport de M. Gendron, plus d'informations seront communiquées sur les travaux de réparation aux douches à la C.E.H.G.*

RÉSOLUTION 2000-CC-103 Entretien des bâtisses

CONSIDÉRANT l'âge de nos bâtisses scolaires ;

CONSIDÉRANT l'incontournable nécessité d'entretenir les bâtisses de la commission scolaire de façon adéquate ;

CONSIDÉRANT les effets néfastes qu'engendrent les reports de travaux d'entretien et leurs conséquences à long terme ;

CONSIDÉRANT l'insuffisance des fonds que le M.E.Q. rend disponibles pour l'entretien des bâtisses scolaires ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Nicole Miller Potvin, de demander au M.E.Q. d'assurer, dès les prochaines règles budgétaires, les montants nécessaires permettant l'entretien adéquat des bâtisses scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-104 Composition du comité exécutif.

Il est proposé par la commissaire Mme Denise Miron Marion que le comité exécutif soit composé de 6 commissaires ayant droit de vote en plus des membres statutaires (président du conseil des commissaires et représentants du comité de parents), le tout, conformément à l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-105 Durée du mandat des membres du comité exécutif

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que le mandat des membres du comité exécutif expire le jour des prochaines élections scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-106 Élection du comité exécutif

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage que les membres actuels du comité exécutif soient nommés à nouveau audit comité pour la durée du mandat décrit à la résolution 2000-CC-105.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-107 Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs

Il est proposé par la commissaire Mme Linda Lefebvre d'adopter le règlement de délégation de fonctions et pouvoirs (n°CC-03-2000)



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 27 septembre 2000

(Suite Résolution 2000-CC-107)

Ce règlement remplace tous les règlements de délégation de fonctions et pouvoirs antérieurs et entre en vigueur à compter du 28 septembre 2000.

Un commissaire ayant voté contre, la proposition est

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-108 Rémunération des commissaires

CONSIDÉRANT le décret 836-2000 concernant la rémunération des commissaires ;

CONSIDÉRANT que la rémunération additionnelle du président du conseil des commissaires a été déterminée par la résolution numéro 2000-CC-089 ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Reid Soucie que la rémunération annuelle des commissaires soit établie comme suit :

- | | |
|---|----------|
| 1- Membre du conseil des commissaires | 6 206 \$ |
| 2- Montant additionnel pour le vice-président | 1 500 \$ |

Les commissaires suivants ayant voté contre :

*M. Paul Liberty
Mme Line Renaud
Mme Linda Lefebvre*

La proposition est :

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

A-11 Suivi à la session de formation des commissaires

Une rencontre de travail se tiendra suite à la session de formation des commissaires avec Mme Poulin de F.C.S.Q.

L'objet principal de cette rencontre sera d'identifier les objectifs généraux qui devraient encadrer le plan de travail du directeur général.

Un comité restreint sera mis sur pied afin de préciser davantage les orientations et les objectifs qui serviront au directeur général à bâtir son plan de travail.

RÉSOLUTION 2000-CC-109 Comité sur les orientations du conseil

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage, que les cinq (5) commissaires suivants composent le comité de travail sur les orientations du conseil.

- M. Daniel Moreau
- Mme Nicole Miller Potvin
- M. Robert Chalifoux
- Mme Denise Miron Marion
- M. Stephen Ryan

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 27 septembre 2000

(suite résolution 2000-CC-109)

~ Note *La prochaine rencontre des commissaires en comité plénier sur cette question se tiendra à Gracefield, le mercredi 11 octobre prochain, à 19h.*

A-12 Demande d'un comité de l'ESSC

Le directeur général dépose une lettre transmise par Mme Degenais au nom des membres d'un comité d'organisation d'un spectacle donné gratuitement par l'artiste bien connu, M. Zachary Richard. Le comité sollicite la participation de la C.S.H.B.O.

RÉSOLUTION 2000-CC-110

Spectacle de M. Zachary Richard

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur du spectacle de M. Zachary Richard ;

CONSIDÉRANT que l'artiste offre gratuitement ce spectacle et que les bénéfices serviront à l'aménagement de l'auditorium de l'ESSC ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Guy Lesage, que la C.S.H.B.O. assure une représentation lors du spectacle de M. Zachary Richard à l'ESSC en achetant 4 billets pour l'événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-111

Délégation à l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais

Il est proposé par le commissaire M. Robert Chalifoux, que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mandate M. Frédérick Bouliane à titre de délégué auprès de l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais. Le mandat de cette délégation sera essentiellement en rapport avec le programme d'activités que l'Association régionale du sport étudiant a soumis à notre attention. À cet effet, il est officiellement mandaté pour participer au processus de décision de ladite association et donner suite à la décision prise, conformément aux procédures établies dans notre commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-112

Affiliation à l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais pour l'année 2000-2001

Il est proposé par la commissaire Mme Madeleine Aumond que la commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais paie une affiliation de 0,28 \$ basée sur un critère PERCAPITA de la population scolaire de la commission scolaire et ce au 30 septembre de l'année scolaire en cours. Cette affiliation symbolise la reconnaissance de la commission scolaire aux buts que poursuit l'Association régionale du sport étudiant de l'Outaouais conformément aux lettres patentes de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 27 septembre 2000

B-3 Projet d'organisation scolaire

Mme Marlène Thonnard présente les tableaux à jour décrivant l'organisation scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2000-2001.

B-4 Dépôt du compte rendu du comité consultatif de transport du 21 août 2000.

Dépôt du compte rendu du comité consultatif de transport du 21 août 2000 et discussions sur certains sujets étudiés par le comité.

B-5 Réforme de l'éducation

Mme Thonnard informe les commissaires que l'application de la réforme est amorcée.

B-6 Abandon scolaire

Dépôt par Mme Marlène Thonnard d'un document sur la problématique de l'abandon scolaire en Outaouais. Ce document sera utilisé par les différents intervenants au cours de la prochaine année scolaire. Les commissaires qui le désirent recevront un document plus élaboré sur la question.

B-7 Cours d'été – C.E.H.G.

Mme Thonnard dépose le tableau faisant rapport sur les données concernant les cours d'été 2000 à la C.E.H.G.

Un tableau plus détaillé sera présenté à une prochaine assemblée.

Le commissaire M. Robert Chalifoux, fait ensuite rapport d'actions entreprises à la C.E.H.G. dès la rentrée scolaire 2000, notamment en 1^{re} secondaire, en vue d'améliorer la réussite des élèves.

C-1 Photocopieur (jugement C.S.H.B.O./MACOUMO)

- Dépôt du jugement.
- Les coûts reliés à ce dossier seront présentés à la prochaine assemblée.

RÉSOLUTION 2000-CC-113 Emprunt Caisse populaire Desjardins de Maniwaki

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais (<< l'Institution >>) a accepté le 27 septembre 2000 une offre de financement de la Caisse populaire Desjardins de Maniwaki (l'Offre de services);

ATTENDU QUE l'Institution désire se prévaloir, dans le cadre des autorisations d'emprunt du ministère de l'Éducation, des modalités de financement de la Caisse centrale Desjardins (la << Caisse centrale >>) mentionnées dans l'offre de services;



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 27 septembre 2000

(suite résolution 2000-CC-113)

IL EST PROPOSÉ par le commissaire M. Robert Chalifoux que:

1. L'Institution soit et elle est, par les présentes, autorisée à emprunter de la Caisse centrale une somme n'excédant pas les limites établies par toute autorisation gouvernementale requise aux termes des lois régissant l'Institution, y compris les autorisations d'emprunt émises en sa faveur par le ministère de l'Éducation selon les dispositions de l'article 288 de la Loi sur l'instruction publique (Québec) ou toute législation modifiant ou remplaçant celle-ci sous forme d'Acceptations Desjardins émises dans le cadre du programme Acceptations, le tout conformément aux termes et conditions d'une convention à intervenir entre l'Institution et la Caisse centrale (la <<Convention>>), dont un exemplaire a été soumis à la présente séance.
2. Le projet de convention soumis à la présente séance soit et il est, par les présentes, approuvé avec tels amendements, suppression et ajouts qui, de l'avis des personnes qui signeront la Convention peuvent y être requis, l'approbation de ces personnes étant prouvée de façon concluante par la signature de la Convention de la manière prévue au paragraphe 10 des présentes.
3. Aux fins de constater chacun des tirages effectués auprès de la Caisse centrale, l'Institution soit et elle est, par les présentes, dûment autorisée à créer, émettre et vendre des lettres de dépôt régies par la **Loi sur les lettres et billets de dépôt (Canada)**, acceptées sans condition par la Caisse centrale et admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, le tout suivant les termes et conditions prévus à la Convention.
4. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent émetteur des Acceptations Desjardins est par les présentes approuvée de même que la forme et teneur des Acceptations Desjardins telles que prévues à la Convention.
5. Le paiement par l'Institution des frais d'estampillage et de tout autre honoraire payable à la Caisse centrale pour chaque tirage d'Acceptations Desjardins est par les présentes approuvé.
6. La signature et la livraison, pour et au nom de l'Institution, des Acceptations Desjardins conformément aux dispositions énoncées à la Convention, sont par les présentes approuvées.
7. L'Institution mandate et autorise irrévocablement la Caisse centrale à poser tous les gestes nécessaires ou utiles afin que les Acceptations Desjardins émises conformément à la Convention soient admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, et à signer en son nom et pour son compte tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à cette négociation.



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 27 septembre 2000

(suite résolution 2000-CC-113)

8. Le président et chef de la direction de la Caisse centrale et le premier vice-président, trésorerie et courtage de la Caisse centrale soient et ils sont, par les présentes, autorisés et requis, pour et au nom de l'Institution, de signer par facsimilé de signature chaque Acceptation Desjardins.
9. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent payeur des Acceptations Desjardins suivant les dispositions prévues à la Convention est, par les présentes, approuvée.
10. Les dirigeants suivants, soit le président et le directeur général, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de l'Institution, la Convention de même que tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportun aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'il jugera nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à transmettre à la Caisse centrale, pour et au nom de l'Institution, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-114 Nomination d'une directrice ou d'un directeur des services des ressources humaines et secrétaire général.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par le commissaire M. Guy Lesage, d'engager M. Mario Auclair à titre de directeur des services des ressources humaines et secrétaire général à compter du 2 octobre 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D-2 P.A.E. : rapport d'utilisation pour la période du 1^{er} juillet au 30 juin 2000.

Dépôt du rapport du programme d'aide aux employés pour l'année 1999-2000.

E) SERVICES DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Aucun point

F-1 Questions des commissaires

- représentant au CEGEP de l'Outaouais
- organisation préscolaire 4 ans – secteur sud
- classes à 3 niveaux



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le 27 septembre 2000

F-2 Compte rendu du comité consultatif de gestion

Dépôt du compte rendu du comité consultatif de gestion. Le directeur général répond aux questions des commissaires

F-3 Comité plénier : présentation des données sur la réussite

Les commissaires se réuniront en comité plénier, le lundi 23 octobre 2000 à 19h à Gracefield. L'objet de la rencontre : les données sur la réussite.

RÉSOLUTION 2000-CC-115

Huis clos

Le commissaire M. Daniel Moreau, propose que l'étude des deux sujets suivants se fasse à huis-clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-116

Réouverture de l'assemblée

Le commissaire M. Daniel Moreau, propose de rouvrir l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2000-CC-117

Demande de révision

CONSIDÉRANT la recommandation du comité sur la demande de révision d'une décision;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Mme Madeleine Aumond de maintenir la décision de la direction de l'école, au regard du classement d'une élève de l'école l'Envolée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F-5 Dossier disciplinaire


Les commissaires échangent sur un dossier particulier.

RÉSOLUTION 2000-CC-118

Levée de l'assemblée

Il est proposé par le commissaire M. Daniel Moreau, que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Secrétaire général


Président